

Solutions novatrices d'obligations à faible coût fiscalement avantageuses

Gamme de FNB d'obligations à escompte de BMO : ZDB, ZSDB et ZCDB

Le ZDB, le ZSDB et le ZCDB peuvent permettre à l'investisseur de réduire son revenu d'intérêts imposable par rapport aux fonds obligataires traditionnels ayant des expositions similaires.

Les FNB d'obligations à escompte de BMO investissent dans des obligations dont le taux de rendement actuel est proche ou inférieur à la valeur nominale. Le fait d'harmoniser le coupon et le taux rendement à l'échéance peut permettre aux investisseurs de bénéficier d'une plus grande efficacité fiscale.

FINB BMO obligations à escompte

ZDB

Frais de gestion : 0,09 %
100 % de titres de catégorie investissement

FINB BMO obligations à escompte à court terme

ZSDB

Frais de gestion : 0,09 %
100 % de titres de catégorie investissement

FINB BMO obligations à escompte de sociétés

ZCDB

Frais de gestion : 0,15 %
100 % de titres de catégorie investissement

Lorsque le coupon est inférieur au taux de rendement à l'échéance (YTM), cela signifie que l'obligation se négocie à un prix inférieur à son cours nominal. L'avantage que présente l'achat d'un FNB qui détient un panier d'obligations se négociant à escompte est qu'une partie du rendement futur proviendra de l'appréciation du cours (différence entre le prix actualisé et la valeur à l'échéance de 100 \$), qui est traitée comme un gain en capital aux fins de l'impôt. Au Canada, la moitié d'un gain en capital est généralement libre d'impôt, tandis que l'autre moitié est ajoutée au revenu du contribuable avec le revenu du coupon (l'intérêt). Par conséquent, toutes choses étant égales par ailleurs, investir dans des obligations dont les coupons sont inférieurs peut mener à de meilleurs rendements après impôt. Voir l'illustration à titre d'exemple.

	Coupon x Placement initial	(Rendement à l'échéance - Coupon) x Placement initial	Impôt sur le revenu B4 x (1 - Taux d'imposition marginal)	(Impôt sur les gains en capital B4 x (1-Taux d'inclusion des gains en capital)) + (Impôt sur les gains en capital B4 x (1-Taux d'inclusion des gains en capital) x (1-Taux d'imposition marginal))			
	Rendement avant impôts			Rendement après impôts			
	Coupon	Rend. à l'échéance*	Revenu d'intérêts (\$)	Gains en capital (\$)†	Revenu d'intérêts (\$)	Gains en capital (\$)	Rendement après impôts
FINB BMO obligations à escompte à court terme (ZSDB)	1,38	2,86	1 380 \$	1 480 \$	640 \$	1 080 \$	1 730 \$
CPG non remboursable de 1 an	2,75	2,75	2 750 \$	0 \$	1 280 \$	0 \$	1 280 \$
Indice obligataire global à court terme FTSE Canada	3,30	2,92	3 300 \$	-380 \$	1 530 \$	-280 \$	1 260 \$
FINB BMO obligations à escompte (ZDB)	2,01	3,33	2 010 \$	1 320 \$	930 \$	970 \$	1 900 \$
Indice des obligations universelles FTSE Canada	3,36	3,41	3 360 \$	50 \$	1 560 \$	40 \$	1 600 \$

Au 30 avril 2024.

Placement initial de 100 000 \$ - période de détention d'un an (en supposant que l'investisseur le détient pendant un an) Taux du certificat de placement garanti BMO non encaissable d'un an en date du 30 avril 2025, composé annuellement. Le rendement à l'échéance est calculé avant déduction des frais.

10 Le scénario des gains en capital suppose que le montant est inférieur à 250 000 \$; les montants supérieurs à 250 000 \$ après la production des déclarations de revenus peuvent varier.

11 En supposant que le taux d'imposition est de 53,53 %. La tranche d'imposition marginale supérieure variera selon la province de résidence.

Pour les clients imposables, l'impôt est fondé sur le revenu d'intérêts (le coupon gagné) et non sur le rendement; il est donc avantageux de détenir des obligations dont le coupon est plus faible. (Voir l'exemple ci-dessous)

* Le rendement à l'échéance est calculé avant déduction des frais.

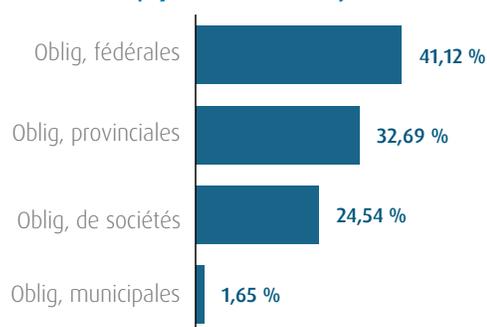
† Le scénario des gains en capital suppose que le montant est inférieur à 250 000 \$; les montants supérieurs à 250 000 \$ après la production des déclarations de revenus peuvent varier.

Pour les clients imposables, l'impôt est fondé sur le revenu d'intérêts (le coupon gagné) et non sur le rendement; il est donc avantageux de détenir des obligations dont le coupon est plus faible. (Voir l'exemple ci-dessous).

Cours	Valeur nominale ajustée	Émetteur	Échéance	Rendement	Taux d'intérêt nominal	Date
▶ 89,83	1 250 000 000	BMO	5/28/2026	5,68	1,55	9/20/2023
▶ 91,65	2 500 000 000	BMO	1/28/2003	5,32	3,19	9/20/2023
▶ 93,33	2 000 000 000	BMO	1/27/2004	5,77	3,65	9/20/2023
▶ 97,19	2 000 000 000	BMO	5/29/2028	5,73	5,04	9/20/2023
▶ 98,84	1 150 000 000	BMO	7/28/2009	6,31	6,03	9/20/2023
100,97	732 000 000	BMO	10/27/2027	6,26	6,53	9/20/2023

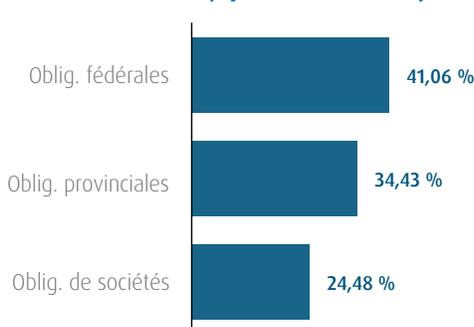
Aux fins d'illustration seulement.

FINB BMO obligations à escompte (Symbole : ZDB)



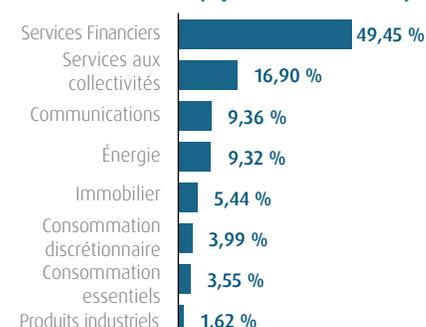
Le rendement à l'échéance, la durée et les caractéristiques sectorielles du **FINB BMO obligations à escompte** sont conçus pour se rapprocher de l'univers des obligations canadiennes totales

FNB BMO obligations à escompte à court terme (Symbole : ZSDB)



Le **FNB BMO obligations à escompte à court terme est composé d'obligations** fédérales, provinciales, de sociétés et municipales dont la durée restante à l'échéance varie entre un an et cinq ans; ces obligations sont émises au Canada et ont une cote de catégorie investissement

FNB BMO obligations à escompte de sociétés (Symbole : ZCDB)



Le **FNB BMO obligations à escompte de sociétés** investit dans des obligations de sociétés dont la durée à l'échéance varie entre un an et dix ans, qui sont émises au Canada et ont une cote de catégorie investissement

Performance

Symbole	Cumul annuel	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
ZCDB	1,73 %	9,02 %	6,31 %	5,22 %	—	—	3,13 %
ZSDB	1,82 %	7,86 %	5,33 %	4,25 %	—	—	2,83 %
ZDB	1,34 %	9,10 %	3,86 %	3,44 %	-0,08 %	1,72 %	2,33 %

Source : BMO Gestion mondiale d'actifs, au 30 avril 2025.

Les Fonds négociés en bourse BMO (FNB BMO) savent exactement comment les FNB peuvent compléter et améliorer la construction d'un portefeuille. Les FNB BMO ont la gamme la plus complète de FNB de titres à revenu fixe au Canada, avec plus de 50 FNB de titres à revenu fixe, et sont le premier fournisseur de FNB de titres à revenu fixe au Canada en fonction de l'actif sous gestion*.

* Source : Recherche sur les FNB de FBN, Bloomberg, au 31 décembre 2023.



Pour nous joindre

 Appelez-nous au 1-800-668-7327 www.bmogam.com/ca-fr/conseillers/

Les taux de distribution sont calculés en divisant la plus récente distribution régulière ou prévue (qui peut être fondée sur le revenu, les dividendes, le remboursement du capital ou les primes d'option, selon le cas), exclusion faite des distributions de fin d'année supplémentaires et des distributions spéciales réinvesties, annualisée en fonction de la fréquence, par la valeur liquidative (VL) courante. Le calcul du taux de rendement ne comprend pas les distributions réinvesties. **Les distributions ne sont pas garanties, peuvent varier et sont susceptibles d'être changées ou éliminées.** Les taux de distribution peuvent changer sans préavis (à la hausse ou à la baisse) selon les conditions du marché et les variations de la VL. Le versement des distributions ne doit pas être confondu avec le rendement ou le taux de rendement du FNB BMO. Si les distributions versées par le FNB BMO sont supérieures au rendement du fonds d'investissement, votre placement initial perdra de la valeur. Les distributions versées du fait de gains en capital réalisés par le FNB BMO, ainsi que le revenu et les dividendes accumulés par le FNB BMO, font partie de votre revenu imposable de l'année où ils ont été versés. Le prix de base rajusté est réduit du montant de tout remboursement de capital. Si le prix de base rajusté est inférieur à zéro, il vous faudra payer l'impôt sur les gains en capital sur la portion du montant qui est inférieure à zéro. Les distributions en espèces, le cas échéant, sur les parts d'un FNB BMO (autres que les parts accumulées ou les parts assujetties à un plan de réinvestissement des distributions) devraient être payées principalement à partir de dividendes ou de distributions, et autres revenus ou gains, reçus par le FNB BMO, moins les dépenses du FNB BMO, mais peuvent également comprendre des montants non imposables, dont des remboursements de capital, qui peuvent être versés à l'entière discrétion du gestionnaire. Dans la mesure où les dépenses d'un FNB BMO dépassent le revenu généré par ce FNB BMO au cours d'un mois, d'un trimestre ou d'une année, selon le cas, il n'est pas prévu qu'une distribution mensuelle, trimestrielle ou annuelle soit versée. Les distributions, le cas échéant, à l'égard des parts de catégorie Accumulation du FNB BMO obligations de sociétés à court terme, du FNB BMO obligations fédérales à court terme, du FNB BMO obligations provinciales à court terme, du FNB BMO obligations à très court terme et du FNB BMO obligations américaines à très court terme seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB BMO pertinent. Après chaque distribution, le nombre de parts de catégorie Accumulation du FNB BMO pertinent sera immédiatement consolidé de manière à ce que le nombre de parts de catégorie Accumulation en circulation du FNB BMO pertinent soit le même que le nombre de parts de catégorie Accumulation en circulation avant la distribution. Les porteurs de parts non-résidents peuvent voir le nombre de titres réduit en raison de la retenue d'impôt. Certains FNB BMO ont adopté un plan de réinvestissement des distributions, qui prévoit qu'un porteur de parts peut choisir de réinvestir automatiquement toutes les distributions en espèces versées sur les parts qu'il détient en parts additionnelles du FNB BMO pertinent, conformément aux modalités du programme de réinvestissement des distributions. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la politique de distribution dans le prospectus des FNB BMO. **Les distributions ne sont pas garanties, peuvent varier et sont susceptibles d'être changées ou éliminées.** Les taux de distribution peuvent changer sans préavis (à la hausse ou à la baisse) selon les conditions du marché et les variations de la VL. Le prix de base rajusté est réduit du montant de tout remboursement de capital. Si le prix de base rajusté est inférieur à zéro, il vous faudra payer l'impôt sur les gains en capital sur la portion du montant qui est inférieure à zéro.

Les titres du portefeuille peuvent changer sans préavis et pourraient ne pas être représentatifs de la composition actuelle ou future du portefeuille. Les données du portefeuille sont celles à la date indiquée. Nous nous dégageons de toute responsabilité de mettre à jour ces renseignements. RFG au 30 septembre 2020. La présente communication ne doit pas être interprétée comme si elle renfermait des conseils juridiques ou fiscaux, car la situation de chaque client est différente. Veuillez parler à votre conseiller juridique ou à votre fiscaliste.

BMO Gestion mondiale d'actifs est une marque de commerce qui comprend BMO Gestion d'actifs inc., BMO Investissements Inc. et BMO Asset Management Corp.

Les placements dans des fonds négociés en bourse peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'Aperçu du FNB ou le prospectus des FNB BMO avant d'investir. Les fonds négociés en bourse ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Pour connaître les risques liés à un placement dans les FNB BMO, veuillez consulter les risques spécifiques énoncés dans le prospectus du FNB BMO. Les FNB BMO s'échangent comme des actions, peuvent se négocier à escompte à leur valeur liquidative et leur valeur marchande fluctue, ce qui peut augmenter le risque de perte. Les distributions ne sont pas garanties et sont susceptibles d'être changées ou éliminées.

Les FNB BMO sont gérés par BMO Gestion d'actifs inc., qui est une société gestionnaire de fonds d'investissement et de portefeuille et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Date de publication : mai 2025